Image not found or type unknown

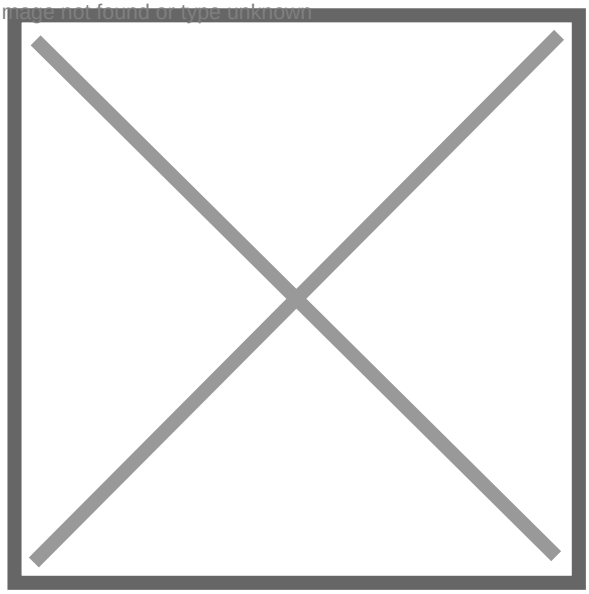

Menaces + mail virusé + black list...

Par **Mimi64**, le **27/07/2010** à **18:51**

Bonjour,
Alors voilà. Ce que je vais vous demander ici est assez compliqué, mais j'espère que vous serez en capacité de me répondre au plus vite...

Un ami a décidé de créer une association. Ne sachant pas comment faire la démarche, il a demandé à 4 personnes qui allaient rejoindre cette association de le faire.

Plus le temps passait, et plus mon ami délaissait complètement cette idée d'association. Alors, les 4 personnes qui se sont occupés de la démarche se sont mis à la tête de l'association. Il l'a très mal pris, et cela a eu des conséquences pour le moins grave...

Tout d'abord, des menaces sur le site Facebook. "J'espère que je te croiserais pas dans la rue." Par la suite, une des nouvelles "leader" de l'association a reçu un mail contenant une adresse menant à un virus, avec pour objet du message "création association".

Par la suite, l'association a décidé de participer à un salon qui a lieu en novembre. Cela a beaucoup énervé mon ami, qui au final a décidé de re-créer une association ayant le même principe que l'initialement crée par les 4 autres personnes. Bien évidement, les 4 personnes ont tenus à mettre au courant les organisateurs du salon du plagiat que voulait effectuer mon ami, et ils ont aussi mentionner les menaces et le mail étrange.
Réponse au message : vous êtes bannis de notre salon. Nous ne vous autoriseront pas à rentrer, et on peut si on le souhaite vous faire monter au tribunal pour propos diffamatoires...

Mes questions ici sont : peut on porter plainte contre mon ami en ayant juste des screens de messages sur Facebook ? Le comportement des organisateurs du salon est il légal ou non ? Peut on faire quelque chose ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses. Et si certaines choses vous sont flous, n'hésitez pas à me poser des questions, j'y répondrais.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés